
ANNEXE I**CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'ADDENDUM ET ENGAGEMENT
D'INTÉGRER LES INFORMATIONS DE L'ADDENDUM DANS L'OFFRE**

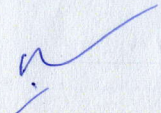
Nous confirmons que l'Addendum N°2 au DAON et l'AAON N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et (ii) l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026 a pour objet de confirmer que la date et l'heure limites de dépôt des offres sont fixées pour au plus tard le 28 juillet 2026.

Nous confirmons que nous :

- a) Avons pris connaissance du contenu de cet Addendum ;
- b) Nous engageons à en prendre compte pour élaborer notre offre ;
- c) Nous engageons à intégrer les amendements et les compléments contenus dans cet Addendum dans notre offre à préparer en réponse au DAON N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et à l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026.

Signature autorisée : _____
Nom du signataire autorisé : _____
Nom du Soumissionnaire : _____
Adresse du Soumissionnaire : _____

Tél : _____
E-mail : _____



République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT,
DEVELOPPEMENT DURABLE ET
NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT**

**Unité de Coordination Programme d'Investissement pour la Forêt
(UC-PIF)**

**PROGRAMME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DU MAI-NDOMBE
CONTRAT D'ACHAT-VENTE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS (CAVRE/ERPA)**

**PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURES
(Processus d'Appel d'Offres à une enveloppe)**

ADDENDUM N°2

AU

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (DAON)
N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF**

**ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION
(MOULINS À MANIOC - MAÏS ET DÉCORTIQUEUSES
D'ARACHIDES) POUR LE PROGRAMME CAVRE/ERPA**



Émis le : 13 juillet 2025

9

✓

République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT,
DEVELOPPEMENT DURABLE ET
NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT**

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC- PIF)

ADDENDUM A l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON)

**Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)**

N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026
*« Acquisition des équipements de transformation (Moulins à manioc-maïs et
décortiqueuses d'arachides) pour le Programme CAVRE/ERPA »*

ADDENDUM N°2 (Emis le 13 JUL 2026)

A. Instruction

Conformément à l'Article 8 « Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres » (y compris ses Sous-Articles 8.1, 8.2 et 8.3), ce document a valeur d'Addendum (i) au DAON et à l'AAON N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et (ii) à l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026 relatif au marché mieux identifié en marge.

Le soumissionnaire doit IMPERATIVEMENT :

- Prendre en compte les amendements dans l'élaboration de son offre « *en italiques et surlignés* » (**Toute offre qui n'en tiendra pas compte sera rejetée**) ;
- Confirmer dans la remise de son offre qu'il en a pris connaissance ;
- Accuser réception de cet addendum en complétant et en retournant le formulaire d'acceptation et d'incorporation de nouvelles informations dans son offre (en Annexe).

B. Les modifications

Le point 6 de l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) N°004/MEDD/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et (ii) l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026 est modifié comme suit :

6. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au plus tard le **28 juillet 2026 à 14h00' précises (heure locale de Kinshasa, TU+1)**. La soumission des offres par voie électronique « *ne sera pas* » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le **28 juillet 2026 à 14h30' (heure locale de Kinshasa, TU+1)**.

Toutes les dispositions non modifiées par le présent addendum restent d'application.

Clément VANGU LUTETE
Coordonnateur

9

Section II. Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Les données particulières qui suivent, relatives à l'acquisition des Fournitures, complètent, précisent, ou amendent les articles des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de conflit, les dispositions ci-dessous prévalent sur celles des IS.

	A. Généralités
	C. Préparation des Offres
IS 18.1	L'Offre sera valable jusqu'à <i>120 jours</i> à compter de la date limite de remise des offres, <i>soit jusqu'au 25 novembre 2026</i> .
D. Dépôt des Offres et Ouverture des Plis	
IS 22.1	Aux fins de <u>dépôt des offres</u>, uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : Attention : Monsieur Clément VANGU LUTETE Adresse : 78, Avenue Pumbu – Immeuble SKY VIEW 2 Étage/Numéro de bureau : 6^{ème} niveau Ville : à Kinshasa/Gombe, Pays : République Démocratique du Congo Numéro de téléphone : (+243) 984 323 214 Adresse électronique : ucpif.rdc.pm@gmail.com La date et heure limites de dépôt des offres sont les suivantes : Date : 28 juillet 2026 Heure : 14h00' précises (heure locale de Kinshasa, TU+1) Le Soumissionnaire « <i>n'aura pas</i> » l'option de soumettre son offre par voie électronique. Les procédures de soumission des offres par voie électronique sont les suivantes : Non Applicable
IS 25.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Adresse : 78, Avenue Pumbu – Immeuble SKY VIEW 2 Étage/Numéro de bureau : 6^{ème} niveau Ville : à Kinshasa/Gombe, Pays : République Démocratique du Congo Numéro de téléphone : (+243) 984 323 214 Adresse électronique : ucpif.rdc.pm@gmail.com

9

DEUXIÈME PARTIE - Besoins de l'Acheteur

9

1. Spécifications Techniques

« *Résumé des Spécifications Techniques* ». Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes :

A. Moulin à manioc et maïs

N°	Désignation	Description Technique minimum détaillée de l'article exigée par le projet	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
A.	Moulin à manioc et maïs	▪ Type d'équipement : Moulin diesel multifonction ▪ Utilisation : Broyage du maïs, manioc, soja et autres céréales ▪ Modèle : Modèle couramment utilisé en RDC ▪ Motorisation : Moteur diesel ▪ Puissance moteur : entre 12 à 15 CV ▪ Type de démarrage : Manuel ▪ Refroidissement : Refroidissement à eau ou à air ▪ Consommation du carburant : Faible consommation ▪ Capacité de production maïs : entre 100 à 150 kg/heure ▪ Capacité de production manioc : Minimum 300 à 700 kg/heure ▪ Système de broyage : Marteaux ou disques renforcés ▪ Structure : Châssis métallique renforcé ▪ Transmission : Par courroie robuste ▪ Trémie d'alimentation : Métallique anticorrosion ▪ Sortie de farine : Système sécurisé avec protection ▪ Niveau sonore : Conforme aux standards industriels ▪ Mobilité : Équipement fixe ou mobile avec roues ▪ Accessoires fournis : Jeu de courroies, outils de maintenance, tamis ▪ Disponibilité des pièces : Pièces de rechange disponibles localement ▪ Documentation : Manuel d'utilisation et de maintenance en français ▪ Garantie : Minimum 12 mois	

B. Décortiqueuses d'arachide

7

N°	Désignation	Description Technique minimum détaillée de l'article exigée par le projet	Caractéristiques techniques proposées par le sou-missionnaire
B.	Décortiqueuses d'arachide : Destinées au décortiquage rapide des arachides dans les unités de transformation, artisanales, coopératives agricoles et PME agroalimentaires.	- Type d'équipement : Décortiqueuse d'arachide motorisée - Utilisation : Décortiquage des arachides sèches - Capacité de production : entre 200 à 300 kg/heure - Motorisation : Moteur diesel - Puissance du moteur : 2 à 5 CV minimum - Tension électrique (si électrique) : 220V monophasé ou 380V triphasé - Type de transmission : Courroie et poulies ou entraînement direct - Structure principale : Châssis métallique renforcé - Matériau du châssis : Acier robuste soudé - Système de décortiquage : Tambour rotatif à friction - Tambour/Cylindre : Métallique résistant à l'usure - Trémie d'alimentation : Métallique grande capacité - Système de séparation : Séparation automatique partielle des graines et coques - Taux de décortiquage : Minimum 90 % - Taux de brisure acceptable : Maximum 8 % - Sortie des produits : Double sortie : graines et coques - Protection des parties mobiles : Ca ter de sécurité obligatoire - Mobilité : Possibilité de déplacement manuel - Protection anticorrosion : Peinture antirouille - Entretien : Facile à démonter et nettoyer - Niveau sonore : Modéré - Consommation énergétique : Faible consommation - Accessoires fournis : Courroie, poulies, manuel d'utilisation et kit d'entretien - Garantie minimale : 12 mois	

Toutes les dispositions non modifiées par le présent addendum restent d'application.